



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 juin 2024 à 19 heures 00 minutes
Mairie

Quorum : 12

Présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Procuration(s) :

Mme BARON Lise donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia

Absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. FALLET Daniel, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RACHEL Lionel

Excusé(s) :

Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

Secrétaire de séance : Mme BARLET Christelle

Président de séance : Mme PLANSON Patricia

1 - Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

Le procès-verbal n'ayant pas fait l'objet de remarques est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du 03 juin 2024

Le procès-verbal n'ayant pas fait l'objet de remarques est adopté à l'unanimité.

3 - Attribution du lot unique "démolition désamiantage" en vue de construction du restaurant scolaire - 01_2024_06_21

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 16/05/2024 en vue de l'attribution des travaux pour le lot unique démolition-désamiantage de l'ancien logement de gardien, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 1° et L 2123-1 du code de la commande publique et du décret N°2022-1683 du 28/12/2022 portant modifications du code de la commande publique.

Trois entreprises ont été consultées, à savoir DEMOLAF, SOREDEM LEBEAU et AED.

Trois offres ont été remises dans le délai imparti.

Les travaux du présent lot étaient estimés par le maître d'oeuvre à 52 037,16 € HTVA.

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre (60 %)
- Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, et négociations conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

- D'attribuer le lot démolition -désamiantage à l'entreprise SOREDEM LEBEAU pour un montant de 58 998,90 € HTVA malgré le dépassement de l'estimation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SOREDEM LEBEAU pour le montant rappelé ci-dessus.

La séance est levée à 19h10.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
BARLET Christelle

Fait à Charly-sur-Marne
Le Maire,
PLANSON Patricia